



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
01.03.2007

Date de la convocation des conseillers :
01.03.2007

point de l'ordre du jour no:
18

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 9 mars 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint.

Absents: Maroldt, Roller, Hildgen, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

Objet: Vente d'un demi-pignon-place sis « place Norbert Metz »

Vu l'acte établi par devant Me Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 février 2007 ;

Considérant que la Ville vend sa propriété sise « place Norbert Metz », inscrite au cadastre sous les section A d'Esch/Nord, comprenant les nos. cad. 917/17592, demi-pignon-place, contenance 0,66 are, et 317/17594, place, contenance 0,005 are, d'une contenance totale de 0,71 are pour la somme de 48.000.- EUR à la copropriété volontaire GNEB SA et les copropriétaires de l'immeuble adjacent (no. cad. A 917/4544) à savoir :

- 1) La SCI BRANDIX SCI d'Esch, acquéreur pour 88,347/1000ièmes
- 2) M. Paul SCHULTE d'Esch, acquéreur pour 88,490/1000ièmes
- 3) M. et Mme Pedro DE MATOS-ROCHA DA SILVA de Belvaux, acquéreur pour 91,518/1000ièmes
- 4) M. et Mme Carlo EMERINGER-ENGEL d'Esch, acquéreur pour 92,137/1000ièmes
- 5) M. et Mme Claude HERMES-ENGEL d'Esch, et M. et Mme Jean-Jacques HERMES-MATHGEN de Soleuvre, acquéreur solidaires et indivisibles de 91,4287/1000ièmes
- 6) M. et Mme Claude LANG-LAUX de Rumelange, acquéreur pour 92,093/1000ièmes
- 7) La société GNEB SA d'Esch, acquéreur pour 455,987/1000ièmes

Considérant que la cession a lieu pour permettre la réalisation du projet de construction d'une résidence au lieu-dit « place Norbert Metz » à Esch-sur-Alzette ;

Vu le rapport d'expertise ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

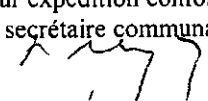
a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de vente précité.

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 09/03/2007

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal, 

Suivent les signatures

Le bourgmestre, 